

LICENCE SAISON 2023 (délivable à partir du 01/09/2022 - exigible le 1/10/2022 et valable jusqu'au 31/08/2023).

PART STRUCTURE	ADULTES Compétition	ADULTES Club	ADULTES sans pratique	ADULTES JEUNES Handisport	(J) U21 (C) U18 (M) U15 (B) U13	(P) U11 10ans et moins	Découverte à partir du 01/03
	A	L	E	UNSS/FFSU FFSA (2-3)	J	P	D
FFTA dt assurance 0,28€ ***	40,00	32,00	27,00	14,00	23,00	14,00	15,00
+ part événementielle (1)	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00
Comité Régional Hauts de France	17,00	13,00	5,00	2,00	11,00	8,00	3,00
Comité Départemental Oise	9,00	9,00	2,00	2,00	7,50	5,50	2,00
Ronde du Beauvaisis	10,00	1,00	1,00	0	7,50	3,00	0
TOTAL FEDERAL + cotis. Compagnie	78,00	57,00	37,00	20,00	51,00	32,50	22,00
TOTAL GLOBAL **	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00	00,00

** A REGLER *** la FFTA prend pour cette saison en charge les 3 cts.

- (1) Evènements internationaux.
- (2) Licence Convention : uniquement sur présentation de licences compétition des fédérations concernées.
- (3) 20,00 € pris en charge par la FFH.
L'adhérent doit s'acquitter de la licence Compétition auprès de la FFH pour bénéficier de la licence FFH à la FFTA.
TRANSFERTS libres du 01/10 au 30/11 saison en cours. A partir du 01/12 les transferts sont réglementés (voir Ligue), impossibilité par le Club.

Surclassement ponctuel ou l'année voir www.fft.fr - rubrique "réglementation sportive"